

## ASSEMBLÉE DU 2016-06-20

**CANADA**  
**Province de Québec**  
**M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau**  
**VILLE DE MANIWAKI**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Maniwaki, tenue le 20 juin 2016, à 19h30, à la salle du conseil.

### **Note au procès-verbal,**

À 19h15, deux cadets policiers de la Sûreté du Québec ont été présentés par le Capitaine Daniel Viau. Il s'agit de Gabriel Raymond et Laurence Raymond.

### **VÉRIFICATION DU QUORUM**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION concernant le projet de règlement no 968 intitulé : « Règlement no 968 modifiant le règlement relatif au zonage no 881 »**

Les citoyens de la rue Wilfrid-Leblanc sont présents à l'assemblée publique de consultation.

Monsieur le maire explique qu'il n'y aura pas de changement de zonage pour la zone I-001 et I-002 et que le point est soustrait du règlement 968. Monsieur le Maire explique le processus concernant les changements de zonage et qu'il y a eu une erreur en incluant la zone I-001 et I-002 dans le projet de règlement.

Les citoyens de la rue Wilfrid-Leblanc demandent qu'il n'y ait pas de changement de zonage pour la zone I-001 et I-002. Ils expliquent leur mécontentement entourant le parc industriel et que l'activité industrielle leur cause des désagréments. De plus, ils demandent que les résidents de la rue Wilfrid-Leblanc soient informés par écrit des changements qu'il pourrait y avoir lieu dans le parc Industriel.

Monsieur le Maire confirme qu'un avis serait envoyé à toutes les adresses concernées advenant un changement concernant la zone I-002.

Il ajoute que le processus de modifications de zonage leur sera communiqué sous peu.

### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur Robert Coulombe, maire, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

### **MOMENT DE RECUEILLEMENT**

## ASSEMBLÉE DU 2016-06-20

### LES PRÉSENCES

Sont présents: Monsieur le maire Robert Coulombe, Mesdames les conseillères; Francine Fortin, Estelle Labelle et Charlotte Thibault, Messieurs les conseillers; Jacques Cadieux, Michel Lyrette et Rémi Fortin formant le quorum du conseil sous la présidence de son honneur le Maire, sont également présents, M<sup>e</sup> John-David McFaul, greffier, Dinah Ménard, trésorière, le directeur général Daniel Mayrand ainsi que Pascale Duquette, inspectrice municipale et responsable du service de l'urbanisme.

**RÉSOLUTION NO 2016-06-095** Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller Jacques Cadieux, appuyé par la conseillère Francine Fortin et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO 2016-06-096** Adoption du procès-verbal du 6 juin 2016.

Il est proposé par le conseiller Jacques Cadieux, appuyé par la conseillère Estelle Labelle et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 6 juin 2016, tel que rédigé.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO 2016-06-097** Pour adopter le second projet de règlement no 968 intitulé : « Règlement modifiant le règlement relatif au zonage no 881 ».

CONSIDÉRANT la résolution no 2016-06-090 concernant l'adoption du premier projet de règlement no 968, le 6 juin dernier;

CONSIDÉRANT QUE des résidents de la rue Wilfrid-Leblanc se sont présentés à l'assemblée publique de consultation qui a eu lieu le 20 juin 2016 à 19h30 et ils ont démontré fortement leur opposition à l'article 15 concernant les zones I-001 et I-002;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont décidé de retirer l'article 15 ainsi que l'annexe 9 en rapport avec l'article 15, du second projet de règlement no 968;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Rémi Fortin, appuyé par la conseillère Francine Fortin et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'adopter le

## ASSEMBLÉE DU 2016-06-20

second projet de règlement no 968 intitulé : « Règlement modifiant le règlement relatif au zonage no 881 », avec le retrait de l'article 15 ainsi que de l'annexe 9.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO 2016-06-098** Pour payer les comptes payables du mois mai 2016.

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes payables pour les activités financières pour le mois de mai 2016 s'élève à 336 388,80 \$;

POUR CE MOTIF,

il est proposé par le conseiller Jacques Cadieux, appuyé par la conseillère Charlotte Thibault et résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE

le conseil autorise la trésorière à émettre des chèques concernant les comptes payables ci-haut mentionnés, pour un montant de 336 388,80 \$;

ET QUE

les fonds à cette fin soient appropriés aux postes budgétaires identifiés à la liste des comptes payables.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO 2016-06-099** Pour payer le service de la Sûreté du Québec.

CONSIDÉRANT QUE suite aux recommandations du ministère de la Sécurité publique, le territoire de la Ville de Maniwaki est desservi par la Sûreté du Québec depuis le 18 novembre 1993;

CONSIDÉRANT QUE selon la réglementation en vigueur, la Ville de Maniwaki doit payer pour la période de 2016, la somme de 246 316 \$ payable en deux versements, soit 123 158 \$ le 30 juin 2016 et 123 158 \$ le 31 octobre 2016;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Francine Fortin, appuyé par le conseiller Rémi Fortin et résolu unanimement par tous les conseillers présents

## ASSEMBLÉE DU 2016-06-20

QUE

le conseil autorise la trésorière, à effectuer les versements à l'ordre du ministre des Finances aux échéances ci-haut énumérées;

ET QUE

les fonds à cette fin soient appropriés au poste budgétaire n° 02-210-00-431.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO 2016-06-100** Pour autoriser la signature d'un contrat de location d'équipements informatiques – Postes de travail à la bibliothèque.

CONSIDÉRANT QUE certains postes de travail à la bibliothèque sont désuets et qu'il serait opportun de les changer;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Services financiers Lenovo nous offre une solution de location d'équipement pour une période de quatre (4) ans;

CONSIDÉRANT QUE cette solution est avantageuse pour la Ville en permettant de répartir le coût sur une période de quatre (4) ans ;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Charlotte Thibault, appuyé par le conseiller Rémi Fortin et résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE

le conseil accepte l'offre de la compagnie Services financiers Lenovo pour la location d'équipements informatiques au montant de 202,40 \$ plus taxes par mois, pour une période de 48 mois, pour une somme totale de 11 169,60 \$;

ET QUE

le conseil autorise la trésorière à signer le contrat de location, lequel fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

ADOPTÉE

**DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2015,**

La trésorière Dinah Ménard dépose le rapport financier pour l'année 2015.

## ASSEMBLÉE DU 2016-06-20

### DÉPÔT DU RAPPORT PÉRIODIQUE AU 30 AVRIL 2016,

La trésorière, Dinah Ménard, dépose le rapport périodique sur les recettes et dépenses pour la période de quatre mois se terminant le 30 avril 2016.

**RÉSOLUTION NO 2016-06-101** Pour adjuger une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques.

CONSIDÉRANT QU' il y a eu des demandes de soumissions publiques concernant l'émission d'obligations;

POUR CE MOTIF,

il est proposé par le conseiller Jacques Cadieux, appuyé par la conseillère Francine Fortin et résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE

la Ville de Maniwaki accepte l'offre qui lui est faite de la Banque Royale du Canada pour son emprunt par billets en date du 28 juin 2016 au montant de 1 670 100 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 869 et 933. Ce billet est émis au prix de 100,00 \$ CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

103 200 \$	2,05000 %	28 juin 2017
105 400 \$	2,05000 %	28 juin 2018
107 800 \$	2,05000 %	28 juin 2019
110 400 \$	2,05000 %	28 juin 2020
1 243 300 \$	2,05000 %	28 juin 2021

QUE

les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO 2016-06-102** Pour modifier les règlements d'emprunt n<sup>os</sup> 869 et 933 afin de concorder ledit règlement avec l'émission d'obligations publiques.

CONSIDÉRANT QUE conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun

## ASSEMBLÉE DU 2016-06-20

d'eux, la Ville de Maniwaki souhaite emprunter par billet un montant de 1 670 100 \$:

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
869	725 100 \$
933	553 170 \$
933	391 830 \$

CONSIDÉRANT QU' à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis :

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Michel Lyrette, appuyé par la conseillère Estelle Labelle et résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE

le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'

un emprunt par billet au montant de 1 670 100 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 869 et 933, soit réalisé;

QUE

les billets soient signés par le maire et la trésorière;

QUE

les billets soient datés du 28 juin 2016;

QUE

les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

QUE

## ASSEMBLÉE DU 2016-06-20

les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

<b>2017</b>	<b>103 200 \$</b>
<b>2018</b>	<b>105 400 \$</b>
<b>2019</b>	<b>107 800 \$</b>
<b>2020</b>	<b>110 400 \$</b>
<b>2021</b>	<b>112 900 \$ (à payer en 2021)</b>
<b>2021</b>	<b>1 130 400 \$ (à renouveler)</b>

QUE

pour réaliser cet emprunt, la Ville de Maniwaki émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 28 juin 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 869 et 933, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO 2016-06-103** Levée de l'assemblée.

Il est proposé par le conseiller Jacques Cadieux, appuyé par la conseillère Francine Fortin et résolu unanimement de procéder à la levée de cette assemblée ordinaire à 20h10.

ADOPTÉE

---

Robert Coulombe, maire

---

M<sup>e</sup> John-David McFaul, greffier